



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2019-135

PUBLIÉ LE 3 MAI 2019

Sommaire

DREAL Centre-Val de Loire

R24-2019-04-30-004 - Arrêté portant organisation de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de la région Centre-Val de Loire (9 pages)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2019-05-03-002 - A R R E T E portant création de la section « Evaluation » au Conseil économique, social et environnemental de la région Centre-Val de Loire (CESER) (2 pages)

Page 13

R24-2019-05-03-001 - A R R E T E portant désignation des personnalités extérieures de la section « Prospective » du Conseil économique, social et environnemental de la région Centre-Val de Loire (CESER) (2 pages)

Page 16

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

R24-2019-04-16-021 - ARRÊTÉ Portant composition de jury des concours interne et externe de recrutement de secrétaires administratifs commun aux ministères de l'Education Nationale et de la Jeunesse, des Affaires Sociales, de l'Intérieur, et de la Défense session 2019 (6 pages)

Page 19

DREAL Centre-Val de Loire

R24-2019-04-30-004

Arrêté portant organisation de la Direction régionale de
l'environnement, de l'aménagement et du logement
(DREAL) de la région Centre-Val de Loire

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

**Arrêté
portant organisation de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et
du logement (DREAL) de la région Centre-Val de Loire**

LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur
Officier dans l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, modifiée ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret du 2 août 2017 nommant M. Jean-Marc FALCONE, préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret, à compter du 28 août 2017 ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 juillet 2014 nommant Monsieur Christophe CHASSANDE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre à compter du 1^{er} septembre 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 17.034 du 16 février 2017 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire ;

Vu l'avis du comité technique régional du 23 avril 2019 ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Centre-Val de Loire ;

ARRÊTE :

Article 1 : La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Centre-Val de Loire est composée :

- d'une direction ;
- du service connaissance, aménagement, transition énergétique et logement, intégrant une mission transversale Management de la Connaissance et Données ;
- du service risques chroniques et technologiques ;
- du service eau biodiversité risques naturels et Loire ;
- du service mobilités transports comportant les antennes d'Orléans, Tours et Vierzon ;
- du service hydrométrie, prévision des étiages, des crues et des inondations comportant les antennes de Saint-Étienne (commune de Roche la Molière), Bourges, Chadrac (agglomération du Puy-en-Velay) et Tours ;
- du secrétariat général et support régional ;
- d'une mission pilotage, stratégie et qualité ;
- du pôle social régional ;
- d'une mission appui à l'autorité environnementale ;
- de quatre unités départementales et une unité interdépartementale.

Article 2 : Le service « connaissance aménagement transition énergétique et logement » est composé d'une mission transversale et de trois départements :

La mission « management de la connaissance et données » est chargée des fonctions suivantes :

- le management, la consolidation et la valorisation de la connaissance, dont notamment l'appui méthodologique au diagnostic territorial et à la prospective, la diffusion de l'information environnementale, la documentation, la gestion et l'archivage des ressources papier et numériques ;
- l'administration des données, l'information statistique, la coordination des systèmes d'informations géographiques et le pilotage du système d'information et de l'innovation numérique ;
- la promotion de l'économie verte et de l'économie circulaire.

Le département « aménagement durable et paysage », comprenant trois unités, est chargé des missions suivantes :

- le pilotage et l'animation régionale des politiques publiques dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme durable, de la planification territoriale, du foncier et de la publicité, dont notamment la production de doctrines, la réalisation et le pilotage d'études dans ces domaines, la contribution de la DREAL au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires ;
- la mise en œuvre des politiques publiques en matière de sites et de paysage, dont les actions en faveur de la protection et de la valorisation des biens UNESCO.

Ce département pilote les paysagistes conseils mis à disposition de la DREAL.

Le département « énergie, air et climat » est chargé des missions suivantes :

- le pilotage et l'animation régionale des politiques de l'énergie, de l'air, et de lutte contre le changement climatique (atténuation et adaptation) ;
- la mise en œuvre régionale de ces politiques, dont l'appui aux territoires en matière de transition énergétique, l'accompagnement et le suivi des démarches réglementaires de maîtrise et d'efficacité énergétique, la promotion et les instructions associées à l'exploitation des sources d'énergie renouvelables, le suivi et le contrôle de l'exploitation

des ressources énergétiques du sous-sol, le développement du système de transport et de distribution d'énergie, la participation à l'amélioration de la qualité de l'air.

Le département « habitat et construction », comprenant trois unités, est chargé des missions suivantes :

- le pilotage et l'animation régionale des politiques de l'habitat et du logement (production, réhabilitation, rénovation, politiques sociales, bailleurs sociaux) y compris la programmation des crédits afférents, le pilotage et la réalisation d'études régionales dans ces domaines, et l'organisation du comité régional de l'habitat et de l'hébergement ;
- le pilotage et l'animation régionale des politiques de la construction et du bâtiment, dont la promotion de la qualité de la construction, de l'accessibilité, de l'utilisation des matériaux biosourcés et du développement de filières vertes, et la coordination et le suivi du volet technique de la politique immobilière de l'Etat.

Ce service coordonne les relations au sein de la DREAL avec l'ADEME, sous l'autorité du Préfet de région, délégué régional.

Article 3 : Le service risques chroniques et technologiques est composé de deux départements.

Le département « impacts, santé, déchets » est chargé des missions suivantes :

- la prévention des impacts sur les milieux naturels et sur la santé de la population, liés au fonctionnement normal des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) ;
- la prévention et la gestion des déchets et la participation aux travaux d'élaboration et au suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets ;
- l'inspection du travail en carrières et la gestion des ressources minérales non énergétiques ;
- le co-pilotage pour le compte de la DREAL Centre-Val de Loire de l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des Plans Régionaux Santé Environnement, avec l'Agence Régionale de Santé et le Conseil régional ;
- la coordination régionale des actions de l'inspection des installations classées incluant la définition des objectifs annuels des unités départementales ;

Le département « risques technologiques et sécurité industrielle », comprenant une mission « sécurité industrielle », est chargé des missions suivantes :

- la prévention des risques accidentels dans les ICPE et dans les infrastructures de transport (parkings poids lourds) ;
- pour les sites SEVESO seuils haut, l'élaboration, la révision, la modification ou l'abrogation des plans de prévention des risques technologiques et la mise en œuvre de ces plans, ainsi que l'instruction des demandes de servitudes d'utilité publique ;
- le contrôle de l'application des réglementations relatives aux produits chimiques aux biocides et aux fluides frigorigènes.

Au sein du département, la mission « sécurité industrielle » assure les missions suivantes :

- pour les équipements sous pression : l'instruction des demandes d'aménagements et le contrôle des exploitants, des organismes habilités et des services d'inspection reconnus ;
- pour les canalisations de transport et de distribution de matières dangereuses, ainsi que les réseaux de vapeur et d'eau surchauffée : l'instruction des demandes et le contrôle des exploitants ;
- le contrôle de l'application de la réglementation anti endommagement des réseaux enterrés.

Article 4 : Le service « eau biodiversité risques naturels et Loire » est en charge de la mise en œuvre des politiques de l'eau, de la biodiversité et des risques naturels à l'échelle régionale et à l'échelle du bassin Loire-Bretagne. Le service est composé de 4 départements et deux missions.

Le département « eau et milieux aquatiques », comprenant deux unités, est chargé des missions suivantes :

- pilotage et animation régionale des politiques de l'eau ;
- expertise de l'état des milieux aquatiques et suivi de la qualité des cours d'eau (laboratoire d'hydrobiologie).

Le département « biodiversité », comprenant deux unités, est chargé des missions suivantes :

- pilotage et animation régionale des politiques relatives à la protection de la biodiversité et à la gestion des espaces naturels ;
- connaissance de la biodiversité et du patrimoine géologique naturel ;
- instruction des demandes de documents CITES.

Le département intitulé « délégation de bassin Loire-Bretagne » est chargé, à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, des missions suivantes :

- mise en œuvre de la politique de l'eau à travers l'action réglementaire du Préfet coordonnateur de Bassin ;
- planification dans le domaine de l'eau et de la préservation des milieux aquatiques, organisation des données sur l'eau, cohérence avec les politiques sur le littoral en matière de gestion des eaux ;
- suivi de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI ;
- plans de gestion des poissons migrateurs.

Une mission « finances et Plan Loire », comprenant une unité, est chargée des missions suivantes :

- mise en œuvre et suivi du Plan Loire ;
- pilotage et la mise en œuvre des BOP 113 et 181 PLGN, instruction des subventions et marchés relevant du BOP 113 action 7 régional et du fonds de prévention des risques naturels majeurs
- fonction comptable pour l'ensemble du service.

Une mission « risques naturels » est chargée des missions suivantes :

- mise en œuvre de la directive inondation, impulsion et accompagnement des actions territoriales de gestion du risque inondation sur le bassin Loire-Bretagne ;
- pilotage et animation régionale des politiques de prévention des risques naturels ;
- contrôle de sécurité des ouvrages hydrauliques dans le cadre des conventions établies avec les pôles d'appui.

Le département « études et travaux Loire », comprenant deux bureaux d'études et travaux situés à Orléans et à Tours et une unité, est chargé des missions suivantes :

- programmation technique des études et travaux des digues domaniales, assistance à la maîtrise d'ouvrage de travaux ;
- appui technique et animation des gestionnaires du lit et des levées de la Loire ;
- systèmes d'information sur le bassin Loire-Bretagne, suivi de l'évolution du lit du fleuve et expertise en géomorphologie des cours d'eau.

Ce service coordonne les relations au sein de la DREAL avec le BRGM.

Article 5 : Le service « Mobilités, transports » est composé de deux départements.

Le département « infrastructures et déplacements », comprenant 2 pôles, une unité et une mission, est chargé de :

- la maîtrise d'ouvrage du développement du réseau routier national avec en particulier le suivi et le pilotage des opérations et des marchés, la gestion des acquisitions foncières et la programmation financière ;
- l'animation des politiques de mobilité et déplacements, de l'observatoire régional des transports ;
- la connaissance et des études en matière de déplacement, ainsi que la promotion des modes de transport alternatifs au véhicule individuel (transports collectifs et ferroviaires, déplacements doux, intermodalité...) ;
- l'animation de la politique ferroviaire et du suivi technique et financier des actions de développement du système ferroviaire ;
- du suivi du volet mobilité des contrats de plan ;
- du portage de la politique du bruit.

Le département « transports routiers et véhicules », comprenant 4 unités, est chargé :

- du suivi et de la régulation de l'accès à la profession de transporteur routier (voyageurs et marchandises) ;
- des contrôles des transports terrestres (route et entreprise) ;
- de l'application de la réglementation sur les véhicules, en particulier le contrôle de second niveau des centres de contrôle technique, le conseil aux constructeurs, des réceptions type isolées et transports de matières dangereuses.

Il comprend trois antennes situées respectivement à Orléans, Tours et Vierzon.

Il assure le pilotage des unités départementales pour la mission « réglementation des véhicules ».

Article 6 : Le service « service hydrométrie, prévision des étiages, des crues et des inondations » est composé de deux départements.

Le département « hydrométrie, maintenance et données », comprenant 2 unités, est chargé :

- du développement et de l'entretien des stations du réseau de mesures ;
- de la concentration, de l'analyse et de la diffusion des données hydrométriques sur son territoire (SAGE Beauce et périmètre du service de prévision des crues Loire – Cher – Indre) ainsi que de la concentration pour les services de prévision des crues Allier et Vienne – Charente – Atlantique ;
- des mesures des régimes hydrologiques des cours d'eau en temps réel ;
- de l'analyse, de la qualification et de la valorisation des données hydrologiques ;
- du suivi et de l'anticipation des étiages.

Le département « prévision des étiages, des crues, et des inondations », composé de 3 missions fonctionnelles, est chargé :

- de l'élaboration et de l'expertise de prévisions quantitatives de débit et de hauteur ;
- de la prévision des inondations ;
- de la vigilance aux crues ;
- de la prévision à court terme et saisonnière des étiages ;
- de l'information et la pédagogie sur les crues et étiages ;
- des exercices de vigilance et de crise ;
- de la veille et du développement de modèles de prévision hydro-météorologiques hydrologiques et hydrauliques.

Le service est également en charge de l'animation et de la coordination des unités d'hydrométrie et des services de prévision des crues du bassin Loire – Bretagne.

Article 7 : Le secrétariat général et support régional intervient pour le fonctionnement interne de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et pour des missions au bénéfice des services de la zone de gouvernance des effectifs (ZGE) du pôle ministériel.

Il est composé de deux départements et d'une mission.

Le département des ressources humaines, comprenant cinq unités est chargé des missions suivantes :

- la gestion des effectifs, des emplois et des compétences ;
- la gestion de proximité des agents ;
- la gestion administrative, la paye et la retraite ;
- la formation professionnelle ;
- l'organisation du dialogue social ;
- l'action sociale ;
- la médecine de prévention.

Le département des moyens généraux, comprenant trois unités, est chargé des missions suivantes :

- la politique immobilière et la logistique ;
- la gestion des véhicules ;
- l'informatique et la sécurité des systèmes d'information ;
- la programmation et l'exécution des budgets de fonctionnement ;
- la gestion comptable ;
- la commande publique ;
- la régie de recettes.

La mission juridique est chargée des missions suivantes :

- le conseil et l'appui juridiques aux services ;
- la défense des intérêts de l'État devant les juridictions ;
- la diffusion de l'information juridique.

Article 8 : La mission Pilotage, Stratégie et Qualité est chargée :

- de l'élaboration et du suivi des stratégies régionales, de l'accompagnement des démarches liées aux réformes ;
- du pilotage du dialogue de gestion ;
- de l'allocation des effectifs au sein de la zone de gouvernance ;
- de la programmation et de la gestion budgétaire : fonction de responsable de BOP délégué ;
- de l'appui à la direction pour le rôle de responsable RH de la ZGE ;
- de la préparation et du suivi des comités, réseaux et instances de concertation au niveau régional ;
- du contrôle et conseil de gestion-management et du suivi de la performance ;
- du pilotage et du suivi du système de management de la qualité.

Article 9 : Le pôle « social régional » est chargé :

- de l'appui à la définition et à la mise en œuvre des politiques sociales régionales ;
- de l'expertise et du conseil dans le domaine des ressources humaines ;

- de l'organisation du fonctionnement du service social régional ;
- de la fonction de personne « ressources handicap » régionale.

Article 10 : La mission « appui à l'autorité environnementale » est chargée :

- pour la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, de l'évaluation environnementale des plans, schémas, programmes, documents d'urbanisme et de l'évaluation environnementale des projets ;
- pour le préfet de Région, de la préparation des décisions suite à l'examen au cas par cas pour les projets ;
- de l'animation de réseaux au sein des services de la DREAL, des relations avec les directions départementales interministérielles et les directions de l'administration centrale pour les besoins de l'évaluation.

Article 11 : Les 4 unités départementales d'Eure-et-Loir, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher, du Loiret, et l'unité interdépartementale du Cher et de l'Indre sont organisées en subdivisions.

Elles sont chargées, en lien avec le service des risques chroniques et technologiques, des missions dans les domaines des réglementations des installations classées pour la protection de l'environnement, des déchets et des produits chimiques.

L'unité départementale d'Indre-et-Loire est en outre chargée, en lien avec le service mobilités transport, des missions dans le domaine de la réglementation des véhicules, pour les départements de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher ; celle du Loiret pour les départements du Cher, de l'Eure-et-Loir et du Loiret.

Article 12 : La direction comprend :

- l'unité « communication ». Celle-ci est chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de communication interne et externe de la DREAL, dans le cadre de la stratégie régionale de communication. Elle assure la fonction de webmestre pour les sites internet et intranet ;
- la conseillère de prévention santé sécurité au travail de la DREAL.

Article 13 : Le présent arrêté comprend une annexe listant les implantations géographiques de la DREAL Centre-Val de Loire.

Article 14 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°17.034 du 16 février 2017, à compter du 1^{er} septembre 2019.

Article 15 : La secrétaire générale pour les affaires régionales du Centre-Val de Loire et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Centre-Val de Loire sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Orléans, le 30 avril 2019
Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Signé : Jean-Marc FALCONE

ANNEXE

Liste des implantations de la DREAL Centre-Val de Loire

1) Les services du siège

- 5 avenue Buffon - CS 96407 - 45064 ORLEANS Cedex 2
- 6 rue Charles de Coulomb - 45100 ORLEANS

2) Les unités délocalisées (situées hors Orléans)

• Unité formation (pour partie) :

- Cité Administrative
17 Place de la République
28019 CHARTRES Cedex
- Cité Administrative
Boulevard George Sand
36020 CHATEAUROUX

3) Les unités départementales et interdépartementales

Unité interdépartementale du Cher et de l'Indre :

- 6 place de la Pyrotechnie
CS 70004
18021 BOURGES Cedex
- Cité Administrative
BP 623
36020 CHATEAUROUX Cedex

Unité départementale d'Eure-et-Loir :

Cité administrative
15 place de la République
28019 CHARTRES

Unité départementale d'Indre-et-Loire :

ZA n°2 des Ailes
25-26 rue des Ailes
37210 PARCAY-MESLAY

Unité départementale de Loir-et-Cher :

49 bis rue Laplace
41000 BLOIS

Unité départementale du Loiret :

3 rue du Carbone
45072 ORLEANS cedex 2

4) Les antennes « hydrométrie » et maintenance (SHPECI)

- Antenne hydrométrie de Tours
Cité Administrative
61 avenue de Grammont
37041 TOURS Cedex
- Antenne de maintenance de Saint-Etienne
6 Impasse de Dourdel
42230 ROCHE LA MOLIERE
- Antenne hydrométrie et maintenance Le Puy
1 Plaine de Rome
43770 CHADRAC
- Antenne de maintenance de Bourges
6 place de la Pyrotechnie
CS 70004
18021 BOURGES Cedex

5) Les antennes « Contrôles sur route et en entreprises » (SMT)

- Antenne de Tours
Cité Administrative
61 avenue de Grammont
37041 TOURS Cedex
- Antenne de Vierzon
28 avenue Pierre Sépard
18100 VIERZON

6) L'antenne du SEBRiNaL

Bureau études et travaux Loire
Cité administrative
61 avenue Grammont
37041 TOURS Cedex

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2019-05-03-002

A R R E T E portant création de la section « Evaluation »
au Conseil économique, social et environnemental de la
région Centre-Val de Loire (CESER)

**SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES**

A R R E T E
**portant création de la section « Evaluation » au Conseil économique,
social et environnemental de la région Centre-Val de Loire
(CESER)**

LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article R 4134-18 ;

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 qui confie aux CESER la mission de "contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales" dans son article 32 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19.029 du 25 mars 2019 portant composition des quatre collèges du Conseil économique, social et environnemental (CESER) de la région Centre-Val de Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19.034 du 15 avril 2019 portant composition nominative du Conseil économique, social et environnemental (CESER) de la région Centre-Val de Loire ;

Vu le règlement intérieur du Conseil économique, social et environnemental (CESER) Centre-Val de Loire adopté en séance plénière du 23 avril 2019 ;

Vu la délibération de l'Assemblée du CESER Centre-Val de Loire adoptée à l'unanimité lors de la séance d'installation du 23 avril 2019 ;

Sur proposition du Président du Conseil économique, social et environnemental de la région Centre-Val de Loire,

ARRETE

Article 1^{er} : Il est créé une section « Evaluation » au Conseil économique, social et environnemental (CESER) Centre-Val de Loire conformément aux dispositions de la Loi NOTRe.

Article 2 : La section « Evaluation » comprend 30 membres, 20 sont désignés par le Conseil économique, social et environnemental régional parmi ses membres, et 10 personnalités extérieures sont désignées en raison de leurs compétences, par arrêté du Préfet de région, sur proposition du Président du CESER.

Article 3 : Sous réserve des dispositions de l'article R.4134-19, la durée du mandat des membres de la section est de trois ans. Il expire en même temps que celui des membres du bureau. Le mandat est renouvelable.

Article 4 : La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 03 mai 2019
Le Préfet de la région Centre-Val de Loire,
Signé : Jean-Marc FALCONE

Arrêté N°19.043 enregistré le 03 mai 2019

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire**

Secrétariat général pour les affaires régionales

181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s) ;**

- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**

28, rue de la Bretonnerie

45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique

Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2019-05-03-001

A R R E T E portant désignation des personnalités extérieures de la section « Prospective » du Conseil économique, social et environnemental de la région Centre-Val de Loire (CESER)

**SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES**

A R R E T E
**portant désignation des personnalités extérieures de la section « Prospective » du
Conseil économique, social et environnemental de la
région Centre-Val de Loire (CESER)**

LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R 4134-18 à R4134-20 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 05.090 du 24 mai 2005 confirmant l'existence d'une section chargée de la prospective au Conseil économique et social régional de la région Centre ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 14.040 du 11 mars 2014 confirmant la désignation des personnalités extérieures de la section prospective du Conseil économique, social et environnemental (CESER) de la région Centre ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19.029 du 25 mars 2019 portant composition des quatre collèges du Conseil économique, social et environnemental (CESER) de la région Centre-Val de Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19.034 du 15 avril 2019 portant composition nominative du Conseil économique, social et environnemental (CESER) de la région Centre-Val de Loire ;

Sur proposition du Président du Conseil économique, social et environnemental de la région Centre-Val de Loire,

ARRETE

Article 1^{er} : Est constatée la désignation à la section « Prospective » du Conseil économique, social et environnemental (CESER) de la région Centre-Val de Loire, des personnalités extérieures suivantes :

- M. Mohamed AMJAHDI, directeur de l'ADEME ;
- M. Vincent BERNARD, chef de service études et diffusion à l'INSEE Centre-Val de Loire ;
- M. Frédéric TALLOIS, chef de projet en charge du Scot de l'agglomération tourangelle ;
- M. Abdel-Allah HAMDOUCH, professeur des universités à Tours en aménagement de l'espace et urbanisme ;
- M. Guy JANVROT, ancien vice-président du CESER Centre-Val de Loire en charge de l'aménagement du territoire ;
- M. Joël MARQUET, ancien directeur général des services de la ville de Mer (41) ;

- M. Frédéric VEY, chef de bureau au Commissariat général au développement durable ;
- M. Loïc VAILLANT, président du Conseil de développement de Tours Métropole ;
- M. Joel MIRLOUP, conseil de développement d'Orléans Métropole ;
- Mme Florence KLEIBER, responsable d'études transversales, département valorisation des données, des études et de la connaissance DREAL Centre-Val de Loire / SEEVAC.

Article 2 : Sous réserve des dispositions de l'article R.4134-19, la durée du mandat des membres de la section est de trois ans. Il expire en même temps que celui des membres du bureau. Le mandat est renouvelable.

Article 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 14.040 du 11 mars 2014.

Article 4 : La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 03 mai 2019
 Le Préfet de la région Centre-Val de Loire,
 Signé : Jean-Marc FALCONE

Arrêté N°19.042 enregistré le 03 mai 2019

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire**

Secrétariat général pour les affaires régionales

181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s) ;**
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**

28, rue de la Bretonnerie

45057 ORLEANS CEDEX 1.

**Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique
 Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr**

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

R24-2019-04-16-021

ARRÊTÉ

Portant composition de jury des concours interne et externe
de recrutement de
secrétaires administratifs commun aux ministères de
l'Education Nationale et de la
Jeunesse, des Affaires Sociales, de l'Intérieur, et de la
Défense session 2019

**RECTORAT DE L'ACADÉMIE
ORLÉANS-TOURS
DIVISION DES EXAMENS ET
CONCOURS**

ARRÊTÉ

**Portant composition de jury des concours interne et externe de recrutement de
secrétaires administratifs commun aux ministères de l'Education Nationale et de la
Jeunesse, des Affaires Sociales, de l'Intérieur, et de la Défense session 2019**

La Rectrice
Chancelière des universités

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n°84.16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat

Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du Ministère de l'Education Nationale

Vu les décrets n° 94-1016 et 1017 du 18 novembre 1994 fixant les dispositions statutaires communes applicables au corps des secrétaires administratifs de l'Etat et à certains corps analogues

Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Vu l'arrêté du 28 janvier 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B

;

ARRÊTE

Article 1 : Pour la session 2019, le jury des concours interne et externe de recrutement de secrétaires administratifs commun aux ministères de l'Education Nationale et de la Jeunesse, des Affaires Sociales, de l'Intérieur, et de la Défense est composé comme suit :

Président :

M. GROISY Laurent, Chef de division de l'évaluation et de la prospective, Rectorat d'Orléans-Tours

Sont désignés membres du jury du concours SA commun externe et interne classe normale les personnes dont les noms figurent en annexe.

Article 2 : Le secrétaire général de l'Académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 16 avril 2019
Pour la Rectrice et par délégation,
Le Secrétaire Général de l'Académie
Signé : Michel DAUMIN

Examineur	Etablissement	Corps-grade
ABRAHAM LAURENT	RECTORAT ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS ORLEANS CEDEX 1	ATTACHE D'ADMINISTRATION
AUGIER CHRISTIAN	CLG CHARLES RIVIERE OLIVET CEDEX	ATTACHE D'ADMINISTRATION
AUJUMIER FLORENCE	CLG GEORGE SAND AVORD	PERSONNEL DE DIRECTION CLASSE NORMALE
AWUSSI CATHERINE	CLG NELSON MANDELA ST AY	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CE
AZEVEDO MARION	MINISTERE DE L'INTERIEUR	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CN
BA Moustapha	MINISTERE DE L'INTERIEUR	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION
BAYET REMY	CLG ROSA PARKS CHATEAUROUX CEDEX	CONSEILLER PRINC.D'EDUCATION
BELOUET ANGELIQUE	RECTORAT ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS ORLEANS CEDEX 1	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CS
BEZIN DIDIER	MINISTERE DE LA DEFENSE	ATTACHE D'ADMINISTRATION
BIGNON MELANIE	LPO JEHAN DE BEAUCE CHARTRES	AENESR SANS ECHELON SPECIAL
BONNEAU SANDRINE	MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CE
CHATONNET SYLVIE	RECTORAT ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS ORLEANS CEDEX 1	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CN
CHAUVINEAU BENOIT	LP LYC METIER D ARSONVAL JOUE LES TOURS CEDEX	ATTACHE D'ADMINISTRATION
CLAVE FREDERIC	CLG LOUIS PASTEUR LA CHAPELLE ST MESMIN	PERSONNEL DE DIRECTION CLASSE NORMALE
DANIELO SYLVIE	LPO JEHAN DE BEAUCE CHARTRES	ATTACHE D'ADMINISTRATION
DEBOUDT DIMITRI	MINISTERE DE L'INTERIEUR	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION
DELOST CHRISTOPHE	MINISTERE DE L'INTERIEUR	ATTACHE D'ADMINISTRATION
DE ROUX CECILE	MINISTERE DE L'INTERIEUR	ATTACHE D'ADMINISTRATION
FAYE Geneviève	MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	ATTACHE D'ADMINISTRATION
FERRANDON ISABELLE	MINISTERE DE L'INTERIEUR	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION
FOUCHER SYLVIE	D.S.D.E.N. DE L'INDRE-ET-LOIRE TOURS CEDEX 1	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CS
FROMENTIN NATACHA	CLG COLBERT CHATEAUROUX	PERSONNEL DE DIRECTION CLASSE NORMALE
GOUPY VERONIQUE	CLG MICHELET TOURS	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION
GRANDON CARINE	MINISTERE DE L'INTERIEUR	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CS
GROISY laurent	DEC RECTORAT ORLEANS-TOURS DEC ORLEANS	INGENIEUR DE RECHERCHE 1ERE CLASSE
GUILLOT MARIE ANNE	LGT DURZY VILLEMANDEUR CEDEX	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION
HUGER LUCIE	RECTORAT ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS ORLEANS CEDEX 1	INGENIEUR D'ETUDES CLASSE NORMALE
JEAN-BAPTISTE LIONEL	MINISTERE DE L'INTERIEUR	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CE
JOLIVET CHRISTIAN	LP LYC METIER ELSA TRIOLET LUCE	PERSONNEL DE DIRECTION CLASSE NORMALE
LAGNET PHILIPPE	CLG LOUIS PERGAUD STE SEVERE SUR INDRE	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CN
LECESTRE-CHARLET KARINE	U ORLEANS UNIVERSITE ORLEANS ORLEANS CEDEX 2	ATTACHE D'ADMINISTRATION
LEDUC-PETITGAS CELINE	RECTORAT ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS ORLEANS CEDEX 1	INGENIEUR D'ETUDES HORS CLASSE

Examineur	Etablissement	Corps-grade
LOUBET DIT GAJOL JEAN-JEROME	MINISTERE DE L'INTERIEUR	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CS
MATHELIN ERIC	CLG MARCEL PROUST ILLIERS COMBRAY	PERSONNEL DE DIRECTION CLASSE NORMALE
MATHIS CATHERINE	RECTORAT ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS ORLEANS CEDEX 1	ATTACHE D'ADMINISTRATION
MAUPAS THIERRY	CLG MATHURIN REGNIER CHARTRES	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION
NALLET ALEXANDRA	RECTORAT ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS ORLEANS CEDEX 1	INGENIEUR D'ETUDES HORS CLASSE
OLORUNRINU DAVID	CLG ROBERT GOUPIL BEAUGENCY	ATTACHE D'ADMINISTRATION
ORELLE FREDERIC	MINISTERE DE L'INTERIEUR	ATTACHE D'ADMINISTRATION HORS CLASSE
PELLUCHON CAROLE	DIRECCTE DIRECCTE CENTRE VAL DE LOIRE ORLEANS	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CE
ROBET DAVID	RECTORAT ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS ORLEANS CEDEX 1	AENESR SANS ECHELON SPECIAL
SANTOS BRUNO	MINISTERE DE L'INTERIEUR	ATTACHE D'ADMINISTRATION
SERVENT AURELIE	MINISTERE DE L'INTERIEUR	ATTACHE D'ADMINISTRATION
TOURNEAU FLORENCE	MINISTERE DE L'INTERIEUR	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CE
TRECUK SEBASTIEN	LGT EMILE ZOLA CHATEAUDUN	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION
VALLADE CELINE	LGT CHOISEUL TOURS CEDEX 2	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CS
WILLEFERT JEAN-PAUL	LPO FRANCOIS RABELAIS CHINON CEDEX	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION
WOLF BENOIT	U TOURS FRANCOIS RABELAIS TOURS	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION

Examineur	Etablissement	Corps-grade
ABRAHAM LAURENT	RECTORAT ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS ORLEANS CEDEX 1	ATTACHE D'ADMINISTRATION
AUGIER CHRISTIAN	CLG CHARLES RIVIERE OLIVET CEDEX	ATTACHE D'ADMINISTRATION
AUJUMIER FLORENCE	CLG GEORGE SAND AVORD	PERSONNEL DE DIRECTION CLASSE NORMALE
AWUSSI CATHERINE	CLG NELSON MANDELA ST AY	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CE
AZEVEDO MARION	MINISTERE DE L'INTERIEUR	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CN
BA Moustapha	MINISTERE DE L'INTERIEUR	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION
BAYET REMY	CLG ROSA PARKS CHATEAUROUX CEDEX	CONSEILLER PRINC. D'EDUCATION
BELOUET ANGELIQUE	RECTORAT ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS ORLEANS CEDEX 1	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CS
BEZIN DIDIER	MINISTERE DE LA DEFENSE	ATTACHE D'ADMINISTRATION
BIGNON MELANIE	LPO JEHAN DE BEAUCE CHARTRES	AENESR SANS ECHELON SPECIAL
BONNEAU SANDRINE	MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CE
CHATONNET SYLVIE	RECTORAT ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS ORLEANS CEDEX 1	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CN
CHAUVINEAU BENOIT	LP LYC METIER D ARSONVAL JOUE LES TOURS CEDEX	ATTACHE D'ADMINISTRATION
CLAVE FREDERIC	CLG LOUIS PASTEUR LA CHAPELLE ST MESMIN	PERSONNEL DE DIRECTION CLASSE NORMALE
DANIELO SYLVIE	LPO JEHAN DE BEAUCE CHARTRES	ATTACHE D'ADMINISTRATION
DELOST CHRISTOPHE	MINISTERE DE L'INTERIEUR	ATTACHE D'ADMINISTRATION
DE ROUX CECILE	MINISTERE DE L'INTERIEUR	ATTACHE D'ADMINISTRATION
FAYE GENEVIEVE	MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	ATTACHE D'ADMINISTRATION
FERRANDON ISABELLE	MINISTERE DE L'INTERIEUR	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION
FOUCHER SYLVIE	D.S.D.E.N. DE L'INDRE-ET-LOIRE TOURS CEDEX 1	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CS
FROMENTIN NATACHA	CLG COLBERT CHATEAUROUX	PERSONNEL DE DIRECTION CLASSE NORMALE
GOUPY VERONIQUE	CLG MICHELET TOURS	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION
GRANDON CARINE	MINISTERE DE L'INTERIEUR	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CS
GROISY LAURENT	RECTORAT ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS ORLEANS CEDEX 1	INGENIEUR DE RECHERCHE 1E CLASSE
GUILLOT MARIE ANNE	LGT DURZY VILLEMAMDEUR CEDEX	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION
HUGER LUCIE	RECTORAT ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS ORLEANS CEDEX 1	INGENIEUR D'ETUDES CLASSE NORMALE
JEAN-BAPTISTE LIONEL	MINISTERE DE L'INTERIEUR	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CE
JOLIVET CHRISTIAN	LP LYC METIER ELSA TRIOLET LUCE	PERSONNEL DE DIRECTION CLASSE NORMALE
LAGNET PHILIPPE	CLG LOUIS PERGAUD STE SEVERE SUR INDRE	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CN
LECESTRE-CHARLET KARINE	U ORLEANS UNIVERSITE ORLEANS ORLEANS CEDEX 2	ATTACHE D'ADMINISTRATION
LEDUC-PETITGAS CELINE	RECTORAT ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS ORLEANS CEDEX 1	INGENIEUR D'ETUDES HORS CLASSE
LOUBET DIT GAJOL JEAN-JEROME	MINISTERE DE L'INTERIEUR	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CS

Examinateur	Etablissement	Corps-grade
MATHELIN ERIC	CLG MARCEL PROUST ILLIERS COMBRAY	PERSONNEL DE DIRECTION CLASSE NORMALE
MATHIS CATHERINE	RECTORAT ACADEMIE D'ORLEANS- TOURS ORLEANS CEDEX 1	ATTACHE D'ADMINISTRATION
MAUPAS THIERRY	CLG MATHURIN REGNIER CHARTRES	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION
NALLET ALEXANDRA	RECTORAT ACADEMIE D'ORLEANS- TOURS ORLEANS CEDEX 1	INGENIEUR D'ETUDES HORS CLASSE
OLORUNRINU DAVID	CLG ROBERT GOUPIL BEAUGENCY	ATTACHE D'ADMINISTRATION
ORELLE FREDERIC	MINISTERE DE L'INTERIEUR	ATTACHE D'ADMINISTRATION HORS CLASSE
PELLUCHON CAROLE	DIRECCTE DIRECCTE CENTRE VAL DE LOIRE ORLEANS	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CE
ROBET DAVID	RECTORAT ACADEMIE D'ORLEANS- TOURS ORLEANS CEDEX 1	AENESR SANS ECHELON SPECIAL
SANTOS BRUNO	MINISTERE DE L'INTERIEUR	ATTACHE D'ADMINISTRATION
SERVENT AURELIE	MINISTERE DE L'INTERIEUR	ATTACHE D'ADMINISTRATION
SUDDATH-DEVILLE WILFRED	MINISTERE DE L'INTERIEUR	ATTACHE D'ADMINISTRATION
TOURNEAU FLORENCE	MINISTERE DE L'INTERIEUR	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CE
TRECU L SEBASTIEN	LGT EMILE ZOLA CHATEAUDUN	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION
VALLADE CELINE	LGT CHOISEUL TOURS CEDEX 2	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CS
WILLEFERT JEAN-PAUL	LPO FRANCOIS RABELAIS CHINON CEDEX	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION
WOLF BENOIT	U TOURS FRANCOIS RABELAIS TOURS	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION